

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DEUX JUIN DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le deux Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26/05/2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENTE : DELÉPINE Fabienne qui donne pouvoir à AUCHER Valérie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RASPAUD Stéphane

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 05 MAI 2021 est approuvé.

I - APPRENTISSAGE CAP AEPE

Monsieur le Maire présente la demande de Lisa MARTINHO, qui recherche un lieu d'apprentissage pour préparer un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

Cette formation par alternance se déroulerait sur 2 ans

Le contrat couvrirait la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2023 (contrat annualisé).

1 365 heures/an à effectuer à l'école de CHEILLÉ (dont 5 semaines de congés payés), 450 heures/an de formation (13 semaines) à la MFR de FEROLLES.

Payée à 43% du SMIC (taux en vigueur pour les 18-20 ans) la première année ; puis 51% du SMIC (taux en vigueur pour les 21-25 ans) la deuxième année. Aide de l'Etat de 3 000 €.

Le maître d'apprentissage serait Sylvie ROUSSEAU, ATSEM principale 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote ;

Après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE de passer un contrat d'apprentissage avec Lisa MARTINHO,

DÉSIGNE Sylvie ROUSSEAU, Maître d'apprentissage,

CHARGE Monsieur le Maire de faire les démarches et demande d'aide,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et pièces afférentes à ce dossier.

N° 2021-056 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

II - LOCATION BUREAU ÉTAGE MAIRIE

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Florence GILBERT qui recherche un local pour son activité de réflexologie et shiatsu. Il lui a été proposé le bureau situé au 1^{er} étage de la mairie (non adapté PMR), qui possède une entrée indépendante. Cela lui convient et il est convenu d'un bail dérogatoire de six mois, renouvelable dans la limite maximale de 3 ans, pour un loyer mensuel de 250 € (charges incluses).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée majoritaire (15 pour, 4 abstentions) ;

ACCEPTE de louer les locaux à Madame Florence GILBERT, Réflexologue,
FIXE le loyer mensuel à 250 € (charges incluses),
CHARGE le Maire de signer une convention d'occupation dérogatoire.

N° 2021-057 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

III - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Madame Sophie BABIN a acheté des plantes chez DISTRICO pour la mairie avec sa carte bancaire pour un montant de 27,90 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (18 pour sans S. BABIN) ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 27,90 € à Madame Sophie BABIN.

N° 2021-058 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

Madame Anaïs SZYMAN a acheté un lot de 120 sacs coton sérigraphies au nouveau logo de la mairie sur internet chez PrintOclock avec sa carte bancaire pour un montant de 296,40 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (18 pour sans A. SZYMAN) ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 296,40 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2021-059 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

IV - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

01/06/2021 : MANUTAN : 88 € (treuil à crémaillère tennis)

25/05/2021 : PrintOclock : 260 € (120 sacs personnalisés Cheillé)

18/05/2021 : ElanCité : 4 110 € (2 radars pédagogiques)

18/05/2021 : SES : 334,20 € (panneaux)

10/05/2021 : CMA : 240,28 € (aspirateur)

N° 2021-060 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a décidé de ne pas préempter :

- 47 rue de Chinon (AM 186-188-191-899 combles)
- 6 bis Route du Petit Vaujoint (ZO 359-361-363)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Décision modificative N° 2021-002

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget communal :

Travaux en régie 2021 :

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
722/042	Immobilisations corporelles	+ 11 454,29 €	
023	Virement à Section Investissement		+ 11 454,29 €
	Total Fonctionnement	11 454,29 €	11 454,29 €
2151/040	Voirie / Aires de Jeux d'enfants		+ 11 454,29 €
021	Virement de Section Fonctionnement	+ 11 454,29 €	
	Total Investissement	11 454,29 €	11 454,29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

VOTE la décision modificative n° 2021-002

N° 2021-061 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

2 – Devis portillon cimetière du Bourg

Monsieur le Maire présente des devis de maçonnerie pour la création d'un accès PMR au cimetière du Bourg ;

- modèle chaîne d'angle harpée : 5 660 € H.T.

- modèle poteau similaire entrée principale : 8 860 € H.T.

A ces travaux, s'ajouteront la création d'une place de parking avec rampe d'accès PMR et l'achat et mise en place d'un portillon, il propose donc, de retenir le devis le moins cher.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

RETIENT le devis de TTM sarl d'un montant de 5 600 € H.T.

N° 2021-062 Publiée le 04/06/2021 reçue en Préfecture le 04/06/2021

3 – Devis vidéo protection

Monsieur le Maire rappelle les actes d'incivilité commis aux abords de la salle polyvalente (dégradations des bus, impacts sur les vitrages de salle et vandalisme sur les aires de jeux) et présente un devis de vidéo protection.

Un débat s'engage sur la vidéo protection et les élus souhaitent en débattre lors d'une prochaine séance.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- qu'un devis de 678 € H.T. va être signé, pour la mise en éclairage de la venelle le long de l'épicerie. En effet, les travaux de la Traverse vont commencer et à cette occasion, les clients des commerces devront se garer sur la Place Pôle Social et accéderont à l'épicerie via cette ruelle.
- que les futurs propriétaires du terrain Route du Peu, qui y déposaient déchets et gravats, ont été informés des règles d'urbanisme sur terrain agricole et mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine.

- d'une relance faite par un des propriétaires des terrains bornés et clôturés par la Commune, qui devait les acheter en vue de l'extension de la piste cyclable (projet abandonné). Il souhaite que la vente aboutisse. *Dossier à revoir*

TOUR DE TABLE

Valérie AUCHER dit qu'un tunnel végétal avait été prévu sur l'aire de jeu ? *Jean-Pierre HARDOUIN* indique qu'une clôture en osier a été fournie et installée à la place.

Jean-Serge HURTEVENT demande :

- des précisions sur l'échéance/planning des travaux de la C.C.T.V.I. (eau potable et traversée de la chapelle). *Jean-Pierre HARDOUIN* indique un manque de cohérence avec la C.C.T.V.I. impliquant une opération globale se faisant en 2 temps (traversée de la chapelle et travaux réseau d'eau)
- où en est le Conseil des Sages ? *Anne-Sophie FERNANDES* indique 5 personnes / relance faite sur la feuille du chêne
- qu'en est-il du départ de Gregory ? *Jean-Pierre HARDOUIN* informe qu'il faut retrouver un agent pour la conduite du car. A voir pour former un agent déjà en poste.
- si la caravane stationnée est souvent présente à l'aire des étangs ? *oui mais de façon intermittente*

Côme PASQUALIN indique au lieu-dit « la cave » la présence de nids de poule profonds.

Valérie RIBEIRINHO transmet le message du chef jardinier du château d'Azay-le-Rideau, qui annonce que l'élagage des arbres près du pont sera réalisé par une entreprise en sous-traitance.

Iona GUEST informe de la réunion avec Jean NOBILEAU, Jean-Serge HURTEVENT et Laurent BOUCHER du CPIE pour la mise en place de compostages collectifs sur les sites du Bourg, de la Traverse et de l'éco quartier (convention entre SMICTOM et CPIE, composteurs 3 éléments « apport – mélangeur – murisseur », maintenance et aération par le CPIE tous les 1,5 mois, 1 référent par secteur). *Voir pour mettre un article sur la feuille du chêne et pour suite à donner.*

Jean NOBILEAU indique :

- un souci sur la grille d'eaux pluviales rue des vergers (soulevée par les voitures quand il pleut). *La grille n'était pas fixée.*
- qu'à la surprise des luminaires sont allumés en journée aux heures du midi / identique au Vaujoint. *Problème de programmation depuis les travaux du SIEIL.*
- un problème de reprise d'enrobés (effet tôle ondulée) à Maison Rouge.

Marc BADILLER :

- a assisté à l'assemblée générale du FLES,
- dit qu'on lui a demandé des bacs aux cimetières pour les déchets et pots de fleurs. *à voir*

Jean-Pierre HARDOUIN dit que :

- un rosier brûlé au cimetière du bourg,
- les travaux TPPL sont en cours (caniveaux Haut Beigneux, parking cimetière) les purges prévues à 40 cm n'en font que 20, il demande 30 m supplémentaires gratuits,
- lors du comité voirie ; il a été prévu ; la réalisation du chemin derrière la cantine vers le bois, des bordures à poser à la Barbée, stationnements entreprise pour travaux STA sur la Place de la Turpellerie.
- Pascal fera le broyage à son rythme (entre les tours de bus matin et soir)

Monsieur le Maire rappelle que les habitants doivent entretenir les trottoirs devant leur maison.

Sophie BABIN indique que l'entretien des terrains de tennis est en cours, le démoussage au karcher est long, le 2^{ème} terrain sera fait plus tard.

Anaïs SZYMAN informe que :

- la plaquette association va être imprimée,
- le feu de St Jean n'aura pas lieu cette année,
- le cinéma de plein air aura lieu le 9 Juillet, encadré par diverses associations (buvette, fouées...),
- Cheillé a été retenu pour la semaine « exposition culturelle et scientifique » (projet d'École et Collège), l'exposition sur le thème de la couleur se tiendra dans la Salle Polyvalente la semaine du 20 au 27 Novembre. Les six communes environnantes seront présentes.
- la Feuille du Chêne sera envoyée chez l'imprimeur samedi 05 Juin, pour distribution du 17 au 20 juin. *Iona GUEST demande si le marché de producteurs sera dedans ? non trop tard.*
- la course Tours'Nman manque de signaleurs,
- une seule personne s'est manifestée auprès de la mairie regrettant la fin du format papier pour les comptes rendus de conseil. *Ils seront distribués sur demande.*
- le groupe de travail sur la cantine va bientôt se réunir, la société restoval est venue visiter la cantine et remettra un rapport complet avec sa proposition. *Infos aux parents dans les cartables et sur le bulletin le moment venu.*
- le projet graff est en cour de réalisation au Bourg
- un projet théâtre avec les élèves avec représentations les 21 - 22 juin dans la salle polyvalente (jauge à 65%) il n'y aura pas de chorale, ni kermesse cette année.
- la réouverture des salles communales à la location

Prochaine réunion le **07 Juillet 2021**

Délibérations prises le 02/06/2021

2021-056	APPRENTISSAGE CAP AEPE
2021-057	LOCATION BUREAU ÉTAGE MAIRIE
2021-058	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS - Sophie BABIN
2021-059	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS - Anaïs SZYMAN
2021-060	DÉCISIONS DU MAIRE
2021-061	Décision modificative N° 2021-002
2021-062	Devis portillon cimetièrre du Bourg

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	pouvoir à V. AUCHER
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			